

COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCO
PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 avril 2025

Date de la convocation : 02 avril 2025

Ordre du jour :

1. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024
2. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024
3. VOTE DES 3 TAXES
4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025
5. QUESTIONS DIVERSES

Le neuf avril deux mille vingt-cinq à 17 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEMOINE François, Maire.

Présents : M. LEMOINE François, Maire, M BLIN Bruno, M. POTIER Simon, adjoints, Mme PRUVEL Yvonne, MM. MACRA Francis, BOUCAULT Bruno, Mmes DEROUET Dominique, GEORGES Brigitte, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. CERCEL Benoît (a donné procuration à M, MACRA Francis) ;
Mme LURIENNE Magali.

Absente non excusée : Mme BRISSET Delphine.

Assistait également à la séance : M. RIBIER, Conseiller aux décideurs locaux de la Trésorerie de GRANVILLE.

Monsieur POTIER Simon a été nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la réunion du 12 mars 2025 à l'unanimité.

1- DE-2025-008- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ
 PROCES-VERBAL DE LA REUNION
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 avril 2025

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	/	2 672.45	/	437 118.18		439 790.63
Opérations de l'exercice	50 380.38	17 338.85	199 794.74	243 222.89	250 175.12	260 561.74
TOTAUX	50 380.38	20 011.30	199 794.74	680 341.07	250 175.12	700 352.37
Résultats de clôture	30 369.08			480 546.33		450 177.25
Restes à réaliser	4 070.00	/	/	/	4 070.00	
TOTAUX CUMULES	54 450.38	20 011.30	199 794.74	680 341.07	254 245.12	700 352.37
RESULTATS DEFINITIFS	34 439.08			480 546.33		446 107.25

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, et à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le compte financier unique du budget principal de la commune pour l'exercice 2024.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Anctoville-sur-Boscq, le 09 avril 2025

Ont signé au registre des délibérations : MM. BLIN Bruno, POTIER Simon, adjoints, Mme PRUVEL Yvonne, MM. MACRA Francis, BOUCAULT Bruno, Mmes DEROUET Dominique, GEORGES Brigitte, M. CERCEL Benoît (a donné procuration à M, MACRA Francis), conseillers municipaux,

COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCO
PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 avril 2025

2- DE-2025-009- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Financier Unique (CFU), statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un excédent de clôture de 480 546,33 €uros à la section de fonctionnement,
- DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice 2024	43 428,15 €
B Résultat antérieur reporté	437 118,18 €
C Résultat à affecter	480 546,33 €
Résultat d'investissement	
D Résultat de l'exercice	2 672,45 €
F Résultat antérieur reporté	- 33 041,53 €
D 001 (Besoin de financement)	- 30 369,08 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	- 4 070,00 €
Excédent de financement	
Besoin de financement	- 34 439,08 €
AFFECTATION = C	480 546,33 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	34 439,08 €
2) Report en fonctionnement R 002	446 107,25 €
DEFICIT REPORTE D 002	0,00 €

3- DE-2025-010- VOTE DES 3 TAXES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide de ne pas augmenter les trois taxes pour cette année 2025 ce qui donne les taux suivants :

- Taxe Foncière propriétés bâties : 45.90%
- Taxe Foncière propriétés non bâties : 39.78%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14.28%

4- DE- 2025-011 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour et 1 abstention, vote le budget primitif 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 680 532,25 euros à la section de fonctionnement et à la somme de 50 578,08 euros (restes à réaliser inclus) à la section d'investissement.

5- QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 20 minutes.

COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCO
PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 avril 2025

N° d'ordre	Nomenclature de la délibération (issue de l'application « actes » de l'annexe 2 de la circulaire NOR : I0CB1032174C du 14 12 2010)		Objet de la délibération
	N°	Thème	
2025/008	7.1	Décisions Budgétaires	APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024
2025/009	7.1	Décisions budgétaires	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024
2025/010	7.2	Fiscalité	VOTE DES 3 TAXES
2025/011	7.1	Décisions budgétaires	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Publication des délibérations sur le site internet : le 11 avril 2025

Transmissions des délibérations au contrôle de légalité : le 11 avril 2025

Suivant l'approbation du compte-rendu par les membres du Conseil Municipal lors de la séance du 17 juin 2025

Le Maire,	Le secrétaire de séance
M. LEMOINE François	M. POTIER Simon
	